

## ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

---

### SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE1186

présenté par

Mme Blin, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Hetzel,  
Mme Périgault, M. Ray, Mme Valentin et M. Viry

-----

## ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 21, substituer au mot :

« facilite »

les mots :

« et les collectivités territoriales facilitent ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« il assure »

les mots :

« ils assurent ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique agricole n'est pas une compétence exclusive de l'État.

La politique agricole doit également être décentralisée, au plus près des territoires.